

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 septembre 2019 sous la présidence du maire Jacky BONIN et en présence de tous les conseillers.

Après avoir approuvé le procès verbal de la séance précédente, les points suivants ont été abordés :

DECISIONS DU MAIRE : Décide de procéder à l'encaissement d'un chèque de 650 euros remis par le comité de fleurissement de Montagny pour sa participation au fleurissement de la commune.

DESIGNATION D'UN AVOCAT: Le maire rappelle qu'une mesure d'expulsion est en cours envers les locataires du 25 place de la mairie en raison de nombreux loyers impayés et qu'il convient de désigner un avocat pour représenter la commune lors de l'assignation au tribunal. Le conseil, à l'unanimité, propose de désigner Maître MARECHAL dont le cabinet d'avocat est situé à LOUHANS.

MAISON DES ASSOCIATIONS. Le dossier a pris un certain retard en raison de contraintes administratives. L'avant projet définitif ayant été validé auprès de l'architecte, le dépôt de demande de permis de construire devrait intervenir rapidement et nous permettrait de présenter les dossiers de demande de subvention LEADER et EFFILOGIS.

JOURNEE CITOYENNE : Le conseil municipal décide d'organiser une journée citoyenne le samedi 29 février 2020 de 8 h 30 à 12 h et au cours de laquelle les habitants volontaires seront appelés à procéder à quelques travaux de nettoyage qui seront définis. Nous reviendrons en détail sur cette journée dans les prochaines semaines.

RESTAURANT LE RUSTIQUE : Le maire informe le conseil municipal que Mr BRAINE, nouveau gérant du RUSTIQUE a annoncé l'ouverture du bar restaurant à compter du jeudi 31 octobre midi.

RESTITUTION LOYER ET VERSEMENT CAF: Le maire informe le conseil municipal que suite à la vente du bien immobilier sis 71 rue de l'église, Mr et Mme NICOLIER, locataires, ont par erreur effectué le virement du loyer du mois d'août au profit de la commune au lieu des nouveaux propriétaires. D'autre part, la commune a perçu le montant intégral des allocations logement de juillet concernant Mme JACQUOT, locataire du premier étage alors que le bien a été vendu le 15 juillet 2019. Après débat, le conseil municipal décide de rembourser aux nouveaux propriétaires le loyer du mois d'août de Mr et Mme NICOLIER ainsi que la moitié du virement CAF de Mme JACQUOT.

TRI AU CIMETIÈRE. Le maire rappelle que des bacs destinés au tri sélectif des déchets provenant du cimetière seront installés derrière l'église et que des panneaux d'information seront installés à chaque entrée du cimetière.

JURY DU FLEURISSEMENT: Le maire fait un compte rendu de la visite du jury départemental du fleurissement qui a visité notre commune le 16 septembre dernier.

MISE A DISPOSITION MAISON DU TEMPS LIBRE : Suite à l'organisation d'une réunion destinée à établir un calendrier de toutes les manifestations des clubs de troisième âge ou assimilés de la région, le conseil municipal décide de mettre gracieusement à disposition la Maison du Temps Libre le 23 octobre 2019.

COUPE DE BOIS : Le conseil municipal propose aux habitants qui le souhaitent de participer à la coupe du Bois des Roches situé au hameau des Crues pendant la prochaine saison hivernale. Un courrier avec toutes les informations pratiques sera distribué dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours.

Le conseil municipal traite les questions diverses et fixe la prochaine réunion de conseil municipal au vendredi 8 novembre 2019 à 20 heures en mairie.